**Déclaration relative à la protection des données concernant le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de l'organisation des groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP)**

L'Office européen des brevets (OEB) attache la plus haute importance à la protection de vos données. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec le plus grand soin.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données (RRPD) de l'OEB.

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

Les groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP) réunissent des mandataires en brevets européens ("assesseurs externes") et des spécialistes de l'OEB ("assesseurs internes") pour procéder à des réexamens conjoints approfondis de certains dossiers de l'OEB. Ils mettent en évidence les points de convergence ou de divergence en ce qui concerne l'interprétation de la CBE, soulignent les bonnes pratiques et soumettent des commentaires sur les attentes des utilisateurs en matière de qualité, afin de promouvoir l'apprentissage et l'amélioration. Au cours des sessions de ces SQAP, qui ont lieu sous forme de réunions virtuelles, les groupes (composés de deux assesseurs externes et de deux assesseurs internes) évaluent les produits de l'OEB. Ils peuvent être observés par des observateurs externes, des observateurs internes de l'OEB, ainsi que d'autres parties prenantes. Leurs commentaires sont présentés au groupe de travail du SACEPO sur la qualité (SACEPO WP/Q) et analysés en interne. Ils servent à élaborer des actions et autres initiatives de l'OEB en matière de qualité.

## 1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?

La présente déclaration relative à la protection des données porte sur le traitement de données à caractère personnel par l'Office européen des brevets (OEB), et en particulier par sa Direction principale Harmonisation de la qualité et de la pratique ("DP HQP") aux fins d'organisation et d'animation des sessions des SQAP, ainsi que du traitement des commentaires recueillis au cours de ces sessions.

Les données à caractère personnel des personnes concernées qui souhaitent participer aux SQAP en tant qu'assesseurs ou qu'observateurs sont obtenues directement auprès de ces personnes. Dans certains cas, nous les recevons de tierces parties comme BusinessEurope ou l'Institut des mandataires agréés près l'Office

européen des brevets (epi). La personne responsable déléguée du traitement utilise ces données dans le cadre de la composition des groupes, de l'organisation des sessions des SQAP et de leur suivi.

Les sessions des SQAP sont organisées de manière autonome par les assesseurs, avec l'aide de l'OEB. Des observateurs internes et externes peuvent y participer.

La phase préparatoire correspondante, les sessions des SQAP et leur suivi, ainsi que la phase d'élaboration des rapports, nécessitent le partage d'informations, notamment de données à caractère personnel, via les moyens électroniques utilisés par l'OEB.

L'organisation des sessions des SQAP et l'éventuel partage de documents sont effectués via l'adresse électronique générique des SQAP (SQAP@epo.org). Les réunions ont lieu au format virtuel à l'aide du mode de communication par défaut de l'OEB et d'une application de collaboration comme Microsoft Teams ou Zoom par exemple. Dans le cas d'assesseurs externes, des informations financières pourront être collectées afin de procéder au remboursement. Dans les cas d'observateurs externes, des informations pourront être collectées afin de préparer les accords de confidentialité (NDA). Les accords contractuels sont conclus au moyen des services DocuSign.

Les données à caractère personnel nous permettent de planifier, d'organiser et d'animer les sessions des SQAP. Cela inclut :

- le processus de sélection des assesseurs externes et la composition des groupes, ainsi que l'affectation des observateurs au sein des groupes ;
- l'organisation et la réalisation concrète des sessions, notamment la préparation des accords contractuels et des NDA ;
- la distribution des documents et des transcriptions ;
- la mise à disposition d'une assistance technique si nécessaire (étant donné que les sessions des SQAP se déroulent sous la forme de réunions virtuelles) ;
- le suivi des commentaires recueillis au cours des sessions et de la réunion du groupe de travail du SACEPO sur la qualité, les données à des fins de consultation ultérieure et d'archivage.

Le traitement de vos données n'est pas destiné à servir à une prise de décision automatisée, notamment pour le profilage.

Afin de faciliter le travail des groupes, les sessions sont susceptibles de faire l'objet d'un enregistrement audio, ce qui simplifiera l'utilisation d'un outil électronique et/ou de l'IA pour générer une transcription des sessions des SQAP. Le déploiement et l'utilisation de l'IA dans cette activité de traitement respectent les exigences strictes en matière de traitement de données à caractère personnel et sont exclusivement réservés à l'usage des panélistes.

Les données à caractère personnel vous concernant ne seront pas transmises à des destinataires en dehors de l'OEB non couverts par l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, sauf si un niveau de protection adéquat est assuré. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que si des garanties appropriées ont été mises en place et si les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si les dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

**2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?**

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées :

- Dans le cas de personnes concernées qui souhaitent participer en tant qu'assesseurs externes : aux fins de composition des groupes afin de garantir la diversité des profils (par exemple genre, parcours professionnel, affiliation, expérience) : identification et coordonnées (principalement nom, adresse électronique, adresse postale, pays d'emploi, organisme/entreprise et intitulé du poste, spécialiste

privé ou représentant industriel, préférences concernant les sessions/dates/domaines techniques, membre du SACEPO, affiliation auprès de l'epi, BusinessEurope ou d'autres parties prenantes, les éventuels commentaires libres envoyés par la personne concernée ou toute correspondance directe, toute manifestation d'intérêt à participer aux SQAP au cours des années précédentes).

- Dans le cas d'assesseurs externes :
  - aux fins d'organisation des sessions des SQAP, de la réunion du groupe de travail du SACEPO sur la qualité et aux fins de préparation des accords contractuels : identification et coordonnées (principalement nom, adresse électronique, adresse postale, pays d'emploi, organisme/entreprise et intitulé du poste, spécialiste privé ou représentant industriel, préférences concernant les sessions/dates/domaines techniques, membre du SACEPO, affiliation auprès de l'epi, BusinessEurope ou d'autres parties prenantes, participation à de précédentes sessions des SQAP) ;
  - correspondance, y compris les documents, avis ou autres données à caractère personnel fournis au cours des échanges, délibérations et processus décisionnels ;
  - aux fins de facturation : les données financières nécessaires pour procéder à des remboursements, par exemple le statut au regard de la TVA, le numéro de TVA et le pays de résidence.

- Dans le cas d'assesseurs internes :
  - aux fins d'organisation des sessions des SQAP et de la réunion du groupe de travail du SACEPO sur la qualité : identification et coordonnées (principalement nom, adresse électronique, qualité au sein de l'OEB, préférences concernant les sessions/dates/domaines techniques, participation à de précédentes sessions des SQAP) ;
  - correspondance, y compris les documents, avis ou autres données à caractère personnel fournis au cours des échanges, délibérations et processus décisionnels.

- Dans le cas d'observateurs externes :
  - aux fins d'organisation de la participation aux sessions des SQAP et aux fins de préparation des accords de confidentialité : identification et coordonnées (principalement nom, adresse électronique, organisme/entreprise et intitulé du poste, préférences concernant les sessions/dates/domaines techniques, membre du SACEPO, affiliation auprès de l'epi, BusinessEurope ou d'autres parties prenantes, participation à de précédents événements) ;
  - correspondance, y compris les documents, avis ou autres données à caractère personnel fournis au cours des échanges, délibérations et processus décisionnels avec l'équipe des SQAP.

- Dans le cas d'observateurs internes :
  - aux fins d'organisation de la participation aux sessions des SQAP : identification et coordonnées (principalement nom, adresse électronique, qualité au sein de l'OEB, préférences concernant les sessions/dates/domaines techniques, participation à de précédents événements) ;
  - correspondance, y compris les documents, avis ou autres données à caractère personnel fournis au cours des échanges, délibérations et processus décisionnels avec l'équipe des SQAP.

**3. Qui est responsable du traitement des données ?**

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité de la DP Harmonisation de la qualité et de la pratique, agissant en qualité de responsable délégué du traitement à l'OEB.

Les données à caractère personnel sont traitées par les membres du personnel de l'OEB participant à l'organisation des réunions des SQAP et du groupe de travail du SACEPO sur la qualité et par la DP Finance (lorsqu'il est nécessaire de procéder à des remboursements).

Les prestataires externes intervenant dans la mise en place d'une plateforme de réunions virtuelles ou de services nécessaires aux sessions des SQAP peuvent également traiter des données à caractère personnel, ce qui peut impliquer qu'ils y ont accès.

**4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?**

Les données à caractère personnel seront partagées sur le principe du "besoin de savoir" avec des personnes habilitées, responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ni communiquées à d'autres destinataires.

Veuillez notamment noter que :

- Les données à caractère personnel sont consultées et traitées par les membres de l'OEB qui travaillent au sein de la DP HQP et qui sont en charge de l'organisation et de l'animation des sessions des SQAP, ainsi que par les membres de l'OEB de la DP Questions juridiques chargés de l'organisation et de l'animation de la réunion du groupe de travail du SACEPO sur la qualité.
- Les données à caractère personnel sont communiquées selon les besoins aux autres panélistes afin de préparer conjointement les sessions des SQAP.
- Les données à caractère personnel peuvent également être communiquées en fonction du "besoin de savoir" aux personnes qui participent aux sessions des SQAP (en tant qu'assesseurs ou qu'observateurs).
- Les données à caractère personnel sont communiquées en fonction du "besoin de savoir" au personnel de l'OEB travaillant au sein de la DP Finance lorsque des remboursements doivent être effectués.
- Les données à caractère personnel peuvent être divulguées à des prestataires de services tiers pour la mise à disposition des services nécessaires à l'organisation des réunions, ainsi que la mise à disposition des plateformes de réunions virtuelles.

**5. Comment protégeons-nous et préservons-nous vos données ?**

Nous adoptons des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de sauvegarder et protéger vos données à caractère personnel contre toute destruction, perte ou altération accidentelle ou illicite et contre toute divulgation non autorisée ou tout accès non autorisé à de telles données.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (p.ex. contrôle d'accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principe du "besoin de savoir" et du moindre privilège) ;
- renforcement de la sécurité logique des systèmes, équipements et réseaux ;
- protection physique : contrôles des accès effectués par l'OEB, contrôles supplémentaires des accès au centre de données, politique de verrouillage des bureaux ;
- contrôles des transmissions et entrées (p. ex. journaux d'audit, surveillance des systèmes et réseaux) ;
- intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

En principe, l'OEB a adopté une politique de gestion dématérialisée ; cependant, si des dossiers papier contenant des données à caractère personnel doivent être stockés dans les locaux de l'OEB, ces dossiers sont conservés dans un lieu sûr et verrouillé, à accès restreint.

Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, les prestataires traitant les données à caractère personnel se sont engagés dans le cadre d'un accord contraignant à respecter leurs obligations de protection des données découlant du cadre juridique de protection des données applicable. L'OEB a également effectué une analyse en matière de confidentialité et de risque de sécurité.

Il est exigé que ces systèmes aient mis en place des mesures techniques et organisationnelles, telles que :

- des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p. ex. par chiffrement) ;
- des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des entrées (avec p. ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), un audit des connexions) ;
- des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p. ex. sécurisation des données en transit par un chiffrement).

**6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous opposer à celui-ci ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?**

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Le droit à la rectification ne peut s'appliquer qu'en cas de traitement de données factuelles inexactes ou incomplètes dans le cadre des tâches, devoirs et activités de l'OEB ; il ne s'applique pas aux déclarations subjectives, y compris par des tiers.

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : DG1_DPL@epo.org. Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours accompagner votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir le présent formulaire et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

**7. Quelle est la base juridique du traitement de vos données à caractère personnel ?**

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à l'article 5(a) RRPD : le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office.

**8. Combien de temps conservons-nous vos données ?**

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement.

Les délais suivants de conservation des données s'appliquent :

- les données à caractère personnel traitées dans le cadre des SQAP concernant les personnes qui y participent ou souhaitent y participer sont conservées pour une durée de cinq ans après les sessions des SQAP ;
- les enregistrements audio sont supprimés une fois la transcription par IA générée ;
- les transcriptions des sessions des SQAP sont conservées sans limitation de durée ;
- les factures envoyées à la personne responsable déléguée du traitement, le cas échéant, sont supprimées au bout de trois ans.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours formel/contentieux est engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

**9. Personnes à contacter et coordonnées**

Les personnes concernées externes ayant des questions concernant le traitement de leurs données à caractère personnel peuvent les adresser au responsable délégué du traitement à l'adresse électronique suivante : DPOexternalusers@epo.org.

**Réexamen et exercice des voies de recours**

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec l'issue de ce réexamen, d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.